



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **28 mai 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-huit** du mois de **mai** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 mai 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : Mme ROUSSEL Françoise - M. CASTILLE Eric – M. CHAUVEAU Benoit - Mme TIXIER-MAUDRY Sandra - M. Patrick RAPEAU - M. TISSIER Christophe – Mme FOURNO Frédérique - M. Yannis BONNET – Mme LEROY Martine – M. CASSERA Frédéric – Mme BAROCHE-LAFFRAT Josiane - M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Anne-Marie COQUERY - M. Christophe GUIGNEMENT - Mme Christine GUIBLIN – M. Denis REBY - M. Anthony GUIMARD – M. Raymond VANDARD - M. Hicham BOUJLILAT – M. Michel VENEAU – Mme Marie-Christine COUSIN – Mme Agathe PERNOLLET – M. MURAT Sébastien - M. Gervais MARS – M. Bernard GILOT – Mme Anne-Marie CHENE - M. Patrick BONDEUX - M. Pascal KNOPP - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL - Mme Stéphanie CHAPUIS – Mme Isabelle RAMEAU – M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Christian ETIENNE - M. Yves RAVET - M. Sylvain COINTAT -

Membres excusés : Mme Carole TABBAGH-GRUAU – M. Marc MALEZIEUX-DEHON - M. Thierry BEAUVAIS

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Stéphane LAFRANCHISE en remplacement de Mme Béatrice LAMOUREUX
Mme Virginie POT en remplacement de M. DELLAMAGGIORE Eric

Membres ayant donné pouvoir : M. Bruno HERNANDO à M. Yannis BONNET
Mme Christel SOULOY à M. Christophe GUIGNEMENT
Mme Caroline FREGEAI à M. Raymond VANDARD
Mme Isabelle DENIS à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX
M. Bertrand FLANDIN à M. Christophe TISSIER
M. Xavier COLONEL à Mme Christine GUIBLIN

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Françoise ROUSSEL** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

Demandes de subventions pour le suivi de la qualité des eaux brutes des captages d'eau potable auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

La dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines par les intrants agricoles génère de vives inquiétudes, en particulier pour les gestionnaires d'eau potable, premiers acteurs impactés par cette problématique.

Face à ce constat, les Contrats Territoriaux Vrille-Nohain-Mazou d'une part, et des Nièvrès et du Riot d'autre part, ont élaboré une animation mutualisée visant à réduire les pollutions diffuses à l'échelle des Aires d'Alimentation de Captages (AAC) prioritaires. L'une des actions phares de cette animation consiste à suivre la qualité des eaux brutes de trois captages d'eau potable prioritaires. L'objectif est d'approfondir les connaissances sur les molécules, les périodes de vulnérabilité et les pratiques agricoles les plus problématiques.

Un suivi sur deux ans est préconisé pour garantir la fiabilité des résultats. Le premier cycle annuel a débuté en juillet 2025 et s'achèvera en juin 2026. Le second cycle s'étendra ainsi de juillet 2026 à juin 2027. La fréquence et les périodes de prélèvement seront rigoureusement adaptées aux besoins et aux enjeux spécifiques de chaque captage.

Les prélèvements et les analyses sont confiés au laboratoire CARSO, tandis que l'interprétation des données est assurée par la médiatrice eau et agriculture en charge de l'animation agricole.

Le plan de financement prévisionnel pour la période 2026-2027 s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Suivi	21 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	10 500 €
		Gestionnaires d'eau potables (50%)	10 500 €
TOTAL	21 000 €	TOTAL	21 000 €

*la demande de subvention sera déposée par la Communauté de Communes Cœur de Loire dans le cadre du Contrat Territorial Vrille Nohain Mazou

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent.

Nombre de conseillers : 53
Présents : 43
Pouvoirs : 7
Votants : 50
Pour : 50
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 058-200067916-20260528-2026_28_05_21-DE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Françoise ROUSSEL, secrétaire de séance

